

# Agirc



Action sociale

Synthèse

RAPPORT 2009



## Première Partie

# **SYNTHESE DU RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE AGIRC EN 2009**



## **Le fonds social en 2009**

➤ Nombre d'institutions de retraite	<b>20</b>
➤ Nombre d'entités périphériques	<b>80</b>
➤ Dotation sociale	<b>102,4 M€</b>
<b>+ 3 % par rapport à 2008</b>	
➤ Résultat du fonds social combiné	<b>24,2 M€</b>
<b>-5,1 M€ en 2008</b>	
➤ Résultat du fonds social (20 institutions)	<b>17,1 M€</b>
<b>- 28,5 % par rapport à 2008</b>	
dont produits des cessions du parc vacances	2,3 M€
dont quote-part des cessions transférée à la réserve sociale mutualisée	1,2 M€
➤ Résultat du fonds social de la Fédération	<b>-3,2 M€</b>
<b>20,9 M€ en 2008</b>	
➤ Charges d'exploitation (20 institutions)	<b>101,1 M€</b>
<b>+ 3 % par rapport à 2008</b>	
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	<b>99 %</b>
<b>identique à 2008</b>	
➤ Disponibilités à long terme	<b>210 M€</b>
<b>Soit 20,22 mois de charges</b>	
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan	<b>202 M€</b>
Soit un solde effectif des disponibilités	<b>8 M€</b>

**Les principales charges et ressources du fonds social  
(hors fédération)**

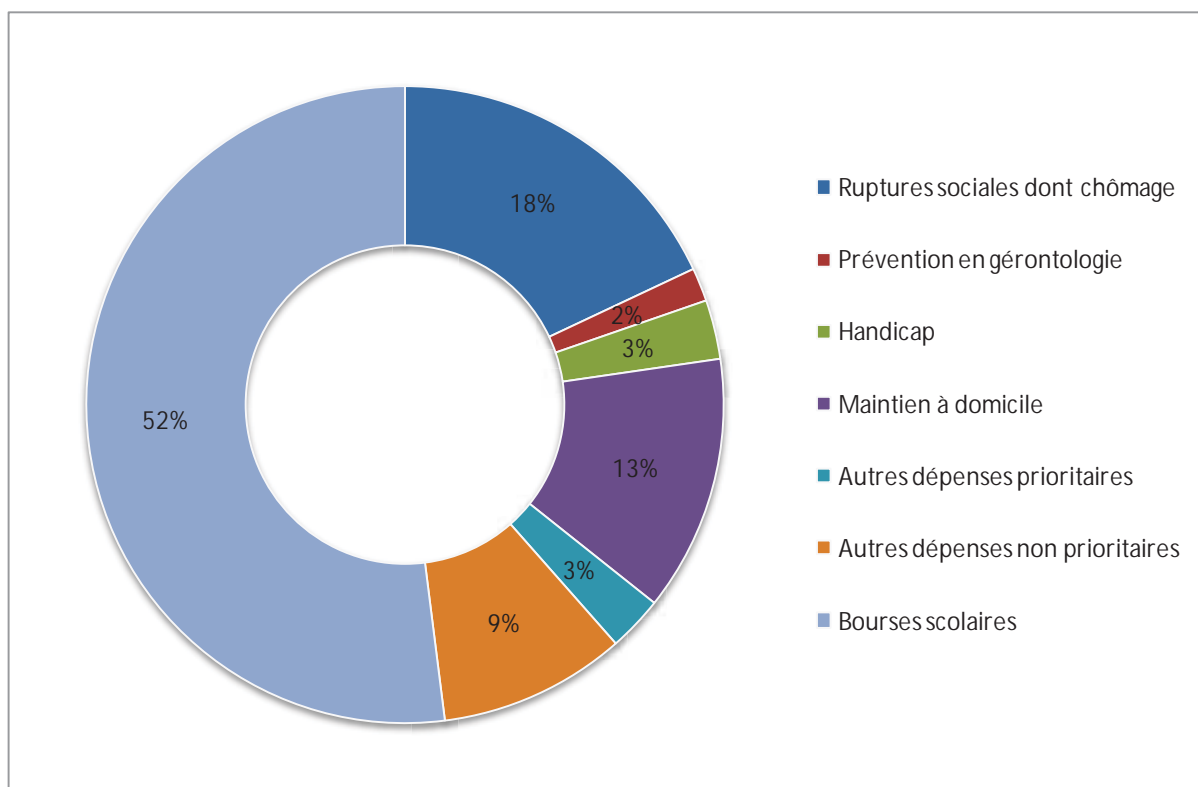
	2009	2008 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	<b>7,9 M€</b>	<b>45,1 M€</b>
➤ Résultat exceptionnel	<b>2,9 M€</b>	<b>-24,9 M€</b>
➤ Résultat d'exploitation	<b>6,3 M€</b>	<b>3,8 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>17,1M€</b>	<b>23,9 M€</b>

**Le résultat excédentaire 2009 viendra alimenter la réserve action sociale 2010**

## Les principales dépenses du fonds social

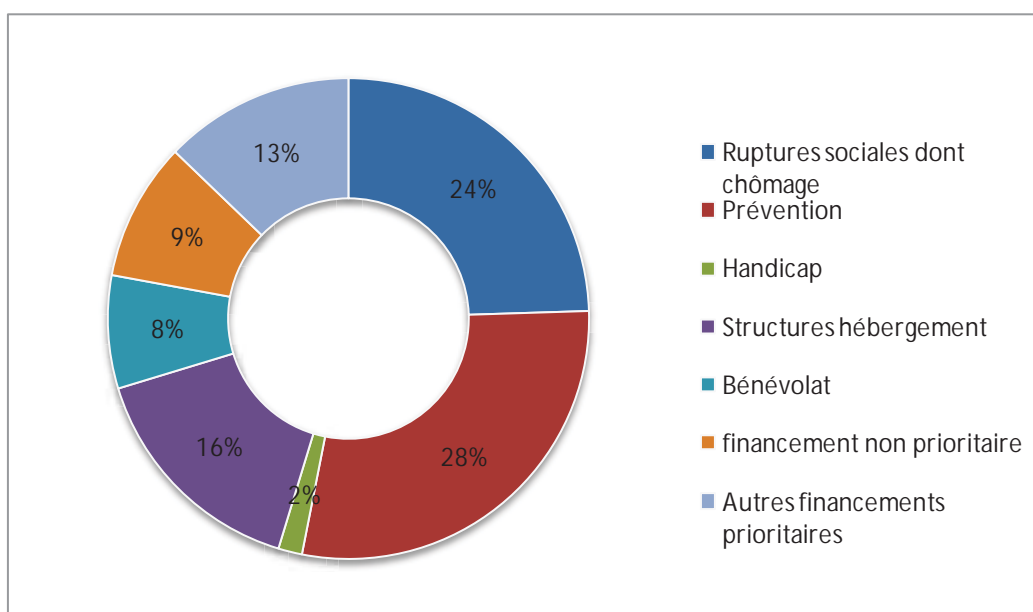
	2009	2008 <i>€ constants</i>
<b>Aides financières individuelles</b> - 12 % par rapport à 2008	<b>27,5 M€</b>	<b>31,4 M€</b>
<b>38,5 % d'aides prioritaires</b> dont :	<b>10,6 M€</b>	<b>10,1M€</b>
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	6,1 M€	5,9 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,5 M€	4,4 M€
<b>61,5 % d'aides non prioritaires</b> dont :	<b>16,95 M€</b>	<b>21,2 M€</b>
Aides à la scolarité	14,4 M€	17,4M€
-17 % par rapport à 2008		

### Répartition des principales aides individuelles (en %)



	<b>2009</b>	<b>2008</b> <i>€ constants</i>
<b>Financement collectif</b> <b>+ 2,7 % par rapport à 2008</b>	<b>18,9 M€</b>	<b>18,4 M€</b>
dont 91 % de financements prioritaires	<b>17,1 M€</b>	<b>16,6 M€</b>

### Répartition des principaux financements collectifs (en %)

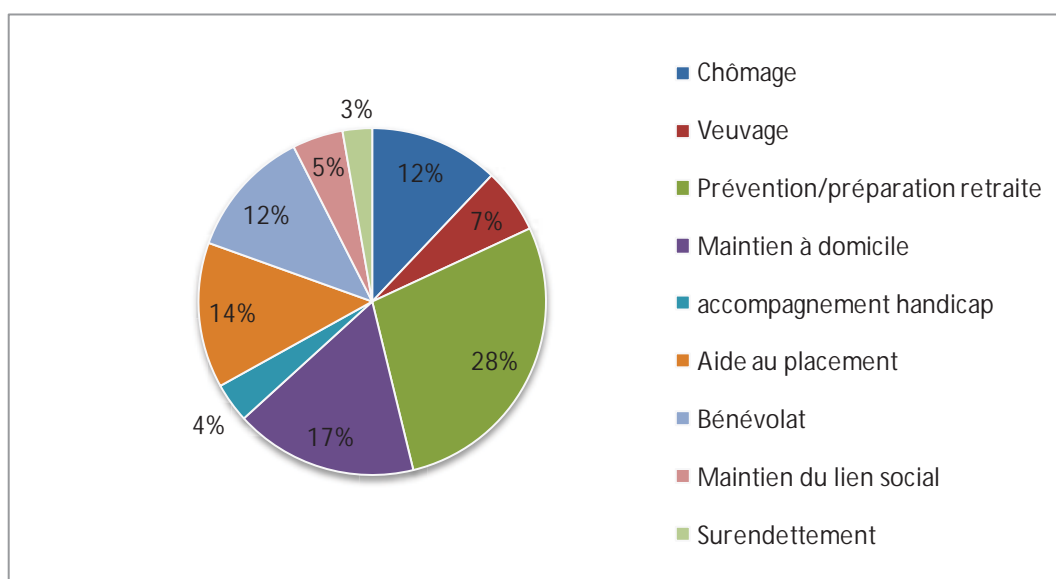


<b>Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées</b>	<b>12 M€</b>
<b>dont :</b>	
subventions	10,9 M€
prêts	1,1 M€
<b>Nombre de places souscrites en 2009</b> dont 358 places dans des EHPAD	<b>476</b>
<b>Le nombre de places total au 31/12/09</b> (déduction faite des 34 droits réservataires échus en 2009)	<b>7 220</b>
<b>Financement des places en accueil de jours</b>	<b>2 460 jours</b>

## Le fonctionnement de l'action sociale

<b>Charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>41,6 M€</b>
- <b>Actions de service (ECO)</b>	<b>12 M€</b>
nombre d'ETP	94,54
- <b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>29,6 M€</b>
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	12,2 M€
nombre d'ETP	95,84
dont Commissions sociales	1,5 M€
nombre d'ETP	8,97

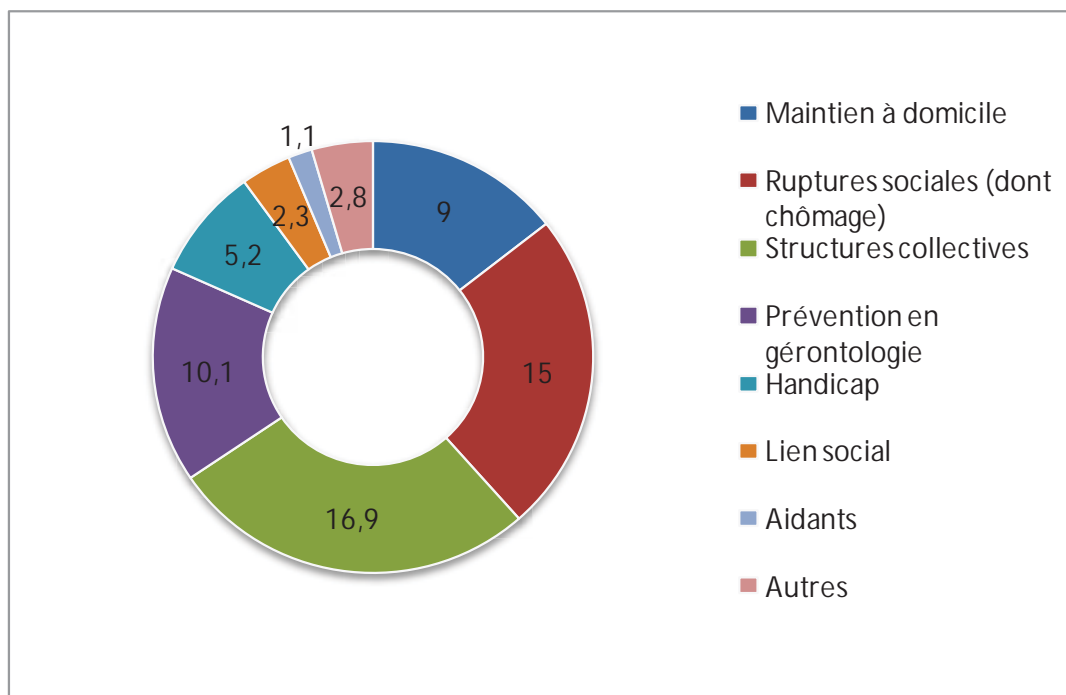
### Répartition des ETP des actions de service (en %)



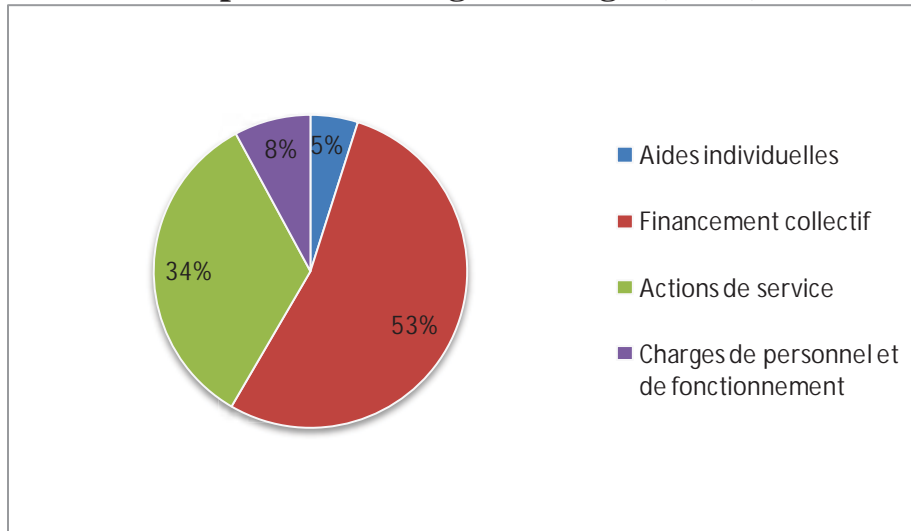
## Les orientations prioritaires

	2009	2008 <i>€ constants</i>
<b>Dépenses consacrées aux orientations prioritaires</b> (incluant les charges de personnel et les actions de service)	<b>62,4 M€</b>	<b>57,4 M€</b>
<b>% de la dotation sociale</b>	<b>61 %</b>	<b>58 %</b>
dont :		
Maintien à domicile	9 M€	9 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	15 M€	13,7 M€
Structures collectives	16,9 M€	16,2 M€
Prévention	10,1 M€	9,3 M€
Handicap	5,2 M€	3,5 M€
Lien social	2,3 M€	2,3 M€
Autres (dont les aidants 1,1 M€)	3,9 M€	3,4 M€

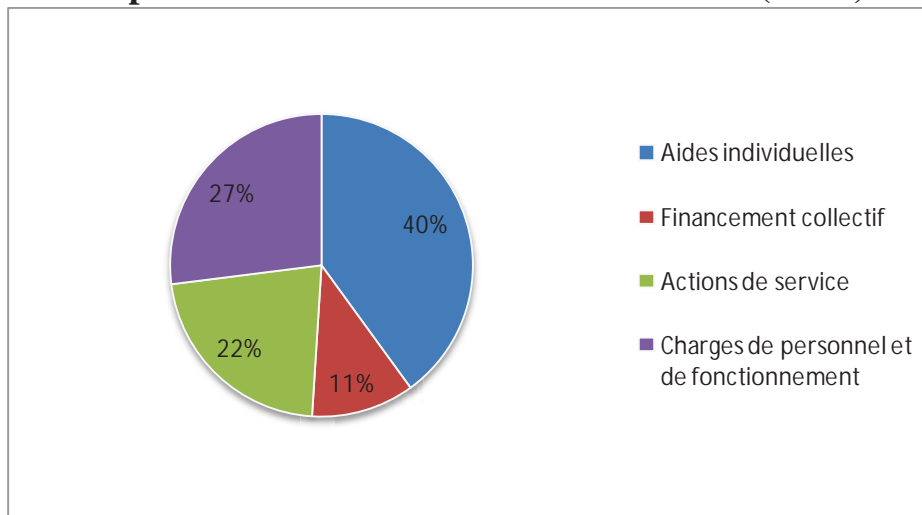
### Répartition en millions d'euros



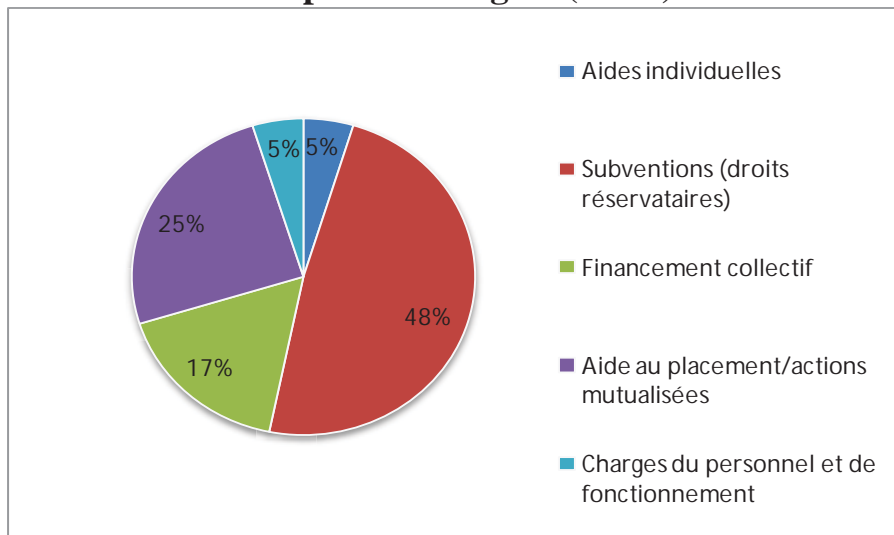
### La prévention en gérontologie (en %)



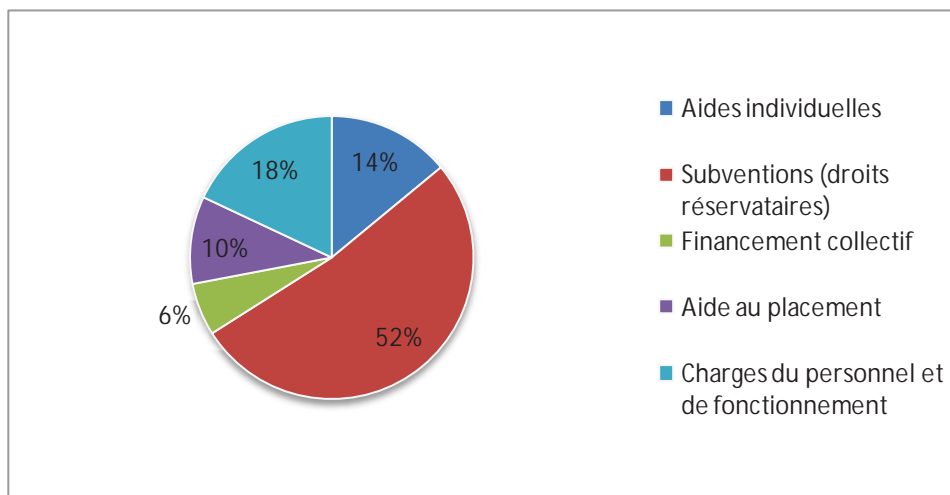
### La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



### L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



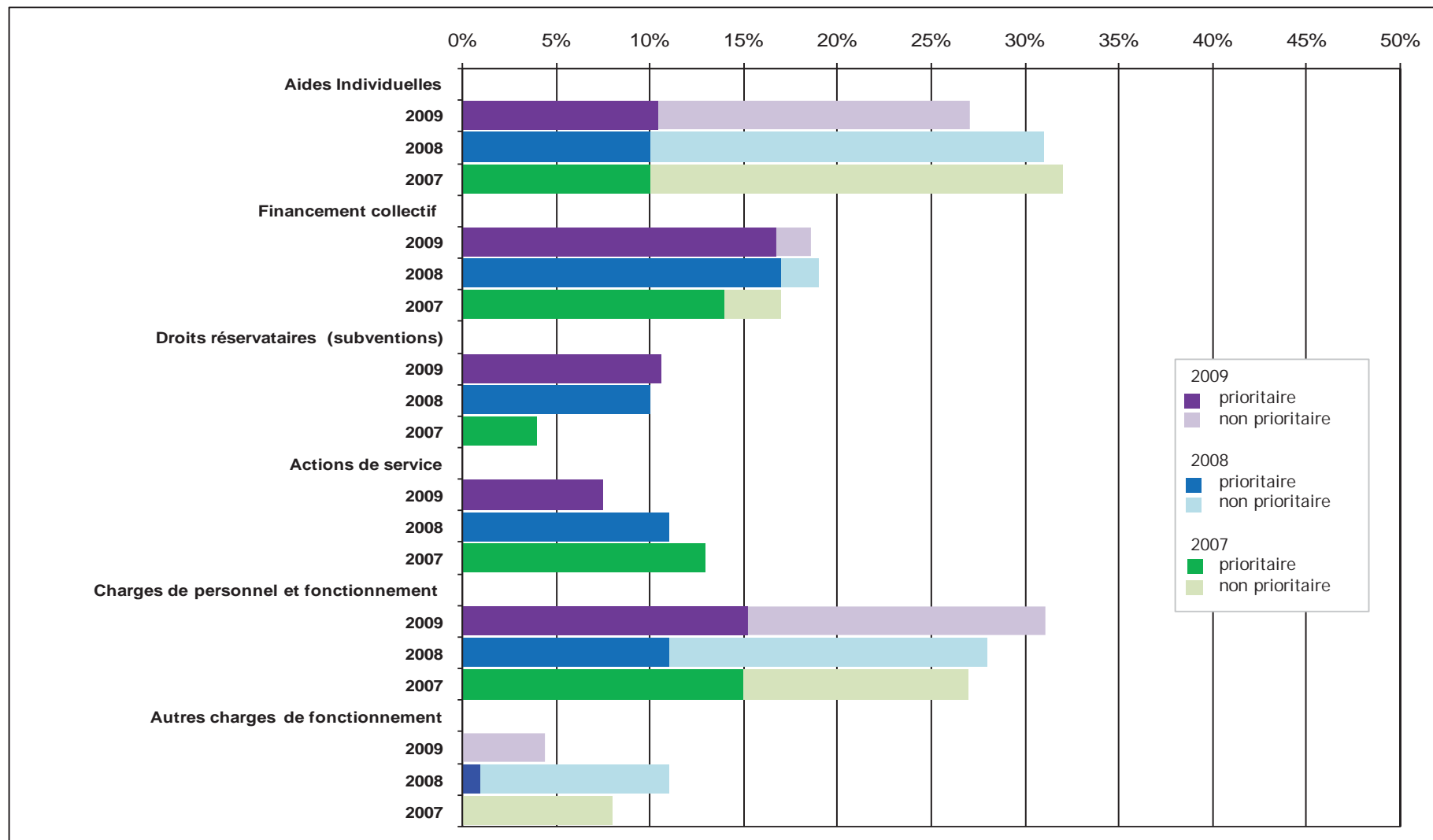
## L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



## Synthèse des orientations prioritaires 2009

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>5 379 411</b>	<b>11 124 236</b>	<b>243 937</b>		<b>6 501 774</b>	<b>4 150 846</b>	<b>27 400 204</b>	<b>27%</b>
Rupture sociale	4 910 563	4 623 875			2 056 411	3 418 106	15 008 955	15%
Prévention en gérontologie	465 112	5 404 148	29 196		3 548 391	656 846	10 103 694	10%
Maintien du lien social	3 735	1 096 213	214 741		896 972	75 893	2 287 555	2%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>4 406 299</b>	<b>1 611 602</b>	<b>14 252</b>		<b>3 152 144</b>	<b>2 885 851</b>	<b>12 070 147</b>	<b>12%</b>
Maintien à domicile	3 618 696	923 742			2 079 345	2 352 279	8 974 062	9%
Accompagner le handicap	721 821	294 342			521 110	465 528	2 002 801	2%
Aide aux aidants	65 781	393 518	14 252		551 689	68 044	1 093 284	1%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS</b>	<b>813 194</b>	<b>2 944 883</b>		<b>10 935 057</b>	<b>4 228 765</b>	<b>1 173 248</b>	<b>20 095 147</b>	<b>20%</b>
Structures Personnes Agées	799 483	2 938 464		8 201 293	4 228 765	703 102	16 871 107	16%
Structures Personnes Handicapées	13 711	6 419		2 733 764		470 146	3 224 040	3%
<b>BENEVOLAT PRIORITAIRE</b>		<b>1 430 732</b>			<b>1 322 524</b>	<b>95 967</b>	<b>2 849 223</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 598 903</b>	<b>17 111 453</b>	<b>258 189</b>	<b>10 935 057</b>	<b>15 205 208</b>	<b>8 305 911</b>	<b>62 414 721</b>	<b>61%</b>

**Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale**  
**Les orientations prioritaires représentent 61 % de la dotation sociale Agirc 2009 et les charges d'exploitation 99%**



## Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport tente de traduire une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées.

En 2009, on notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 99 %. Elle était utilisée à la même hauteur en 2008. Le résultat du fonds social des 20 institutions reste excédentaire mais dans une moindre proportion qu'en 2008.

Par ailleurs, en 2009, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **61 % de la dotation sociale du régime** contre 58 % en 2008 et 50 % en 2007. L'objectif affiché dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires. L'atteinte de cet objectif paraît réalisable d'ici 4 ans.

En ce qui concerne les dépenses des institutions Agirc en 2009, la prévention de la perte d'autonomie reste le premier axe où se concentrent 44 % des engagements des institutions, en progression de 8 % par rapport à 2008. Ainsi, les institutions soutiennent les personnes en situation de rupture sociale (premier poste), accompagnent les personnes âgées isolées et agissent pour prévenir les risques liés à l'avancée en âge.

Le second axe correspond à l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement. Cet axe progresse de 23 % en euros constants par rapport à 2008 notamment par la progression des efforts consentis par les institutions dans l'hébergement pour les personnes âgées (acquisition de places, travaux dans les propriétés, accompagnement au placement).

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 2,7 % (18,9 M€ en 2009). 91 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 27,5 M€ mais en diminution de 12 % par rapport à 2008. 38,5 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, mais le montant des aides financières non prioritaires diminue de 20 % en 2009. Les bourses scolaires représentant 85 % des aides individuelles non prioritaires diminuent de 17 % par rapport à 2008.
- Le personnel en ETP des institutions Agirc diminue de 1,2 % en 2009. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 29 % du personnel de l'action sociale.

L'exercice 2009 a vu le début de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires afin d'engager la déclinaison des 3 axes stratégiques en actions de niveau 1 ou 2. En ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par le régime, la déclinaison opérationnelle (au moins partiellement) en 2009 est la suivante :

- la poursuite du déploiement des centres de prévention avec le nouveau projet de Strasbourg,
- la préparation à l'extension du service « Sortir Plus » en ouvrant 15 nouveaux départements en 2010,
- l'élaboration d'un plan spécifique en vue de « prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées », dont la rénovation du partenariat avec la CNAV,

- la poursuite des actions contenues dans le plan médico-social et sanitaire étendu pour une année supplémentaire (2008-2013).

La mise en place des nouveaux axes stratégiques a conduit à mettre à jour le reporting demandé aux institutions notamment dans l'organisation des dépenses réparties dans les interventions sociales. Un groupe de travail a réfléchi à cette réorganisation qui est entrée en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera restituée dans le rapport sur l'action sociale 2010.

Enfin, pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignées les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Agirc.







**agirc**  
RETRAITE DES CADRES

16-18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 71 72 12 00  
[www.agirc-arco.fr](http://www.agirc-arco.fr) - [www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr)